

A Monsieur le Directeur de la DSCC 13,
7 Rue Gaspard Monge,
13458 Marseille Cedex 13.

Marseille, le 12 juin 2017

Objet : Préavis de grève.

Monsieur le Directeur,

Notre organisation syndicale SUD APT 13 vous informe du dépôt d'un préavis de grève à la Plateforme Industrielle du Courrier Marseille Provence Alpes.

Le préavis fixe le début de la grève au lundi 19 juin 2017 à 22h00, pour une durée de 24h, et concerne l'ensemble des personnels fonctionnaires et contractuels de la PIC Marseille Provence Alpes sites de Vitrolles et des Aygalades rattachés à la DSCC 13, ainsi que tous ceux qui seront amenés à les remplacer.

Ce préavis est motivé par les motifs suivants :

- L'arrêt des réorganisations incessantes.
- Le recrutement en CDI des personnels sous CDD et/ou contrat d'intérim à la PIC MPA.
- Le II.1 comme grade de base et son équivalent pour les agents sur les grades de reclassement.
- L'octroi d'un repos compensateur (RC) pour les agents dont le jour de repos ou le jour de repos de cycle coïncide avec un jour férié ou veille de férié, avec effet rétro-actif, conformément aux normes et usages en vigueur, et sans aucune discrimination.
- Remise en place de l'usage des pausettes (15 minutes).
- L'ouverture de négociations sur la pénibilité.
- Le paiement des heures supplémentaires à 25 et 50 pour cent.
- La mise en place d'une prime vidéocodage.
- Le payement d'une prime sur les plis électoraux.
- L'heure de nuit à 3 euros.
- L'octroi d'un 13^{ème} mois.
- Respect du droit de grève.
- Respect du droit syndical.

Ce préavis vaut demande de négociation pendant la durée du préavis.

A la demande du personnel, nous souhaitons être reçus avec les organisations syndicales dépositaires d'un préavis similaires.

Veuillez recevoir, Monsieur, l'expression de notre parfaite considération.

Le Secrétaire Départemental
Syndicat SUD APT 13
Yann QUAY-BIZET